

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 11 janvier 2016, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : Mme Michelle Payette M. Alain Patry
 M. Marcel Lafontaine M. Conrad Hubert
 M. Philippe St-Jacques M. Roger Pilon

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2016-RAG-5478 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

6. Varia

- 6.1 Cellulaire pour la mairesse
- 6.2 Demande d'augmentation salariale et d'heures pour l'employé municipal
- 6.3 Souper de Noël des élus et employés
- 6.4 Association des transporteurs de la Haute-Gatineau

Adoptée.

2016-RAG-5479 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 7 ET 16 DÉCEMBRE 2015**

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 7 et 16 décembre 2015 tel que présenté.

Adoptée.

2016-RAG-5480 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 28 047.17 \$ et la liste des comptes payés au montant de 59 280.59 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 11 janvier 2016 au montant de 12 116.11 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 7 janvier 2016

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 76 853.54 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 6 385.47 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire du 31 décembre 2015.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour décembre 2015.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

La directrice mentionne qu'il n'y a eu qu'un permis de démolition de délivré en décembre 2015.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Carte de membre de la CCMVG

La directrice présente au conseil un avis de renouvellement pour la carte de membre de la CCMVG. Le conseil ne désire pas y adhérer pour cette année.

2016-RAG-5481

LEVÉE DE FONDS POUR SUICIDE-DÉTOUR POUR 2016

La directrice présente au conseil une levée de fonds pour Suicide-Détour qui sera cette année, un « Raquettons pour la vie ». Il y a trois (3) formes de participation possible pour la levée de fonds. Soit un chèque au montant déterminé par le conseil, la diffusion des communiqués et affiches aux citoyens et organismes locaux ou la participation d'une délégation de notre municipalité à la journée.

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de prendre l'option de la diffusion des communiqués à nos citoyens et nos organismes dès que ces communiqués seront prêts.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Adhésion à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

La directrice présente au conseil une offre d'adhésion à l'AQLPA. Le conseil ne désire pas y adhérer cette année.

2016-RAG-5482

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA CLINIQUE SANTÉ DE GRAND-REMOUS

CONSIDÉRANT la demande de participation financière de la clinique santé de Grand-Remous;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bois-Franc compte plusieurs utilisateurs de cette clinique et qu'il est important que celle-ci puisse continuer d'offrir ce service aux citoyens de toutes les municipalités du nord de la Vallée-de-la-Gatineau;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'effectuer un don de 200 \$ à la clinique santé de Grand-Remous afin d'aider celle-ci à continuer d'offrir ce service.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande d'adhésion à la PERO

La directrice présente au conseil une demande d'adhésion au Pôle d'excellence en récréotourisme Outaouais. Le conseil ne désire pas y adhérer cette année.

2016-RAG-5483

NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

Le conseiller Roger Pilon propose et il est unanimement résolu de nommer la firme comptable Dignard Éthier CPA Inc. à titre de vérificateur pour l'exercice financier 2015.

Adoptée.

2016-RAG-5484

ADOPTION DES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE 2016

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que les taux variés de la taxe foncière pour 2016 soient les suivants :

- Taux de base 0.99 \$/100 \$ d'évaluation
- Taux non résidentiel 1.86 \$/100 \$ d'évaluation

- Taux industriel 1.95 \$/100 \$ d'évaluation

Adoptée.

2016-RAG-5485

ADOPTION DES TAUX DE TAXES 2016 POUR LA COMPENSATION POUR LE SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

Le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu que les taux de taxes pour la gestion des matières résiduelles et recyclables pour 2016 soient :

- 245.87 \$ par unité de logement utilisé à des fins d'habitation, un unité de logement consistant en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir;
- 368.81 \$ pour les établissements utilisés à des fins commerciales ou à des fins professionnelles avec un volume de matières résiduelles équivalent à celui d'un unité de logement tel que décrit ci-haut;
- 122.94 \$ pour les résidences secondaires (chalets);
- 282.75 \$ auquel s'ajoute la facturation au tonnage pour les gros commerces et industries, dont le volume est supérieur à celui d'un unité de logement tel que décrit ci-haut.

Adoptée.

2016-RAG-5486

ADOPTION DES TAUX DE TAXES 2016 POUR LA COMPENSATION POUR LE SERVICE DE GESTION DES BOUES SEPTIQUES

Le conseiller Roger Pilon propose et il est unanimement résolu que les taux de taxes pour la gestion des boues septiques pour 2016 soient :

- 148.25 \$ annuellement pour la vidange d'une fosse septique utilisée à longueur d'année (une vidange aux deux ans) et régie par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);
- 74.13 \$ annuellement pour la vidange d'une fosse septique utilisée d'une façon saisonnière (une vidange aux quatre ans) et régie par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);
- 64.00 \$ annuellement à laquelle s'ajoute le taux de 30.00 \$/m³ de boues septiques vidangés pour tous les autres bâtiments non régis par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22).

Adoptée.

2016-RAG-5487

ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR ARRÉRAGES

Le conseiller Marcel Lafontaine propose et il est unanimement résolu de fixer le taux d'intérêt sur arrérages à 18 % par année (1.5 % par mois) pour l'an 2016.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Chiffres reçus à la suite de la rencontre avec la CSHBO

La directrice présente au conseil les chiffres envoyés par M. Harold Sylvain pour notre école. Ces chiffres présentent le nombre d'élèves pour les deux prochaines années en deux scénarios. Le premier montre les chiffres en gardant l'organisation actuelle, c'est à dire en gardant nos deux écoles fusionnées et le deuxième montre les chiffres s'il y a rapatriement des élèves dans chacune des deux municipalités.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Suivi sur la résolution d'appui pour le CLSC de Low

La directrice présente au conseil une lettre de suivi de Mme Stéphanie Vallée sur notre résolution d'appui pour la municipalité de Low à l'effet que ceux-ci veulent garder le CLSC de Low ouvert.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Statistiques de la bibliothèque

La directrice présente au conseil les statistiques remises par la bibliothécaire Angèle Lacaille. Un total de 89 visites pour le mois de novembre 2015.

2016-RAG-5488

CELLULAIRE POUR LA MAIRESSE

CONSIDÉRANT QUE tous les maires et mairesses ont un cellulaire et qu'il devient de plus en plus utile d'en avoir un afin de pouvoir joindre la mairesse lorsque nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC ainsi que la municipalité ont besoin dans certains cas de joindre rapidement la mairesse;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu d'autoriser la mairesse à acquérir un cellulaire qui sera défrayé par la municipalité. Celle-ci regardera pour une option sans contrat avec un forfait minimum.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande d'augmentation salariale et d'heures pour l'employé municipal

La directrice présente au conseil une demande de la part de l'employé municipal. Celui-ci désire une augmentation substantielle de son salaire ainsi qu'une augmentation des heures de travail. Le conseil est satisfait du travail de l'employé, mais n'adhère pas à la demande, car les augmentations de salaire sont déjà prévues par résolution à la moyenne de l'indice des prix à la consommation du Québec et du Canada et que ceci s'applique à tous les employés ainsi qu'aux membres du conseil. Pour ce qui est de l'augmentation des heures de travail, il est déjà difficile à certains moments de l'année de combler 30 heures de travail donc, il n'est pas nécessaire d'augmenter les heures puisqu'il s'en suivrait un manque de tâches à faire durant ses heures de travail.

2016-RAG-5489

SOUPER DE NOËL DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QU'il n'a pas été possible dû au manque de disponibilité de faire un souper de Noël pour les employés et les élus avant les fêtes;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu que le souper de Noël se fasse le samedi 23 janvier 2016 au restaurant Le Rialdo et que tous les élus et employés de la municipalité soient invités ainsi que leur conjoint(e)s et que tous les frais du souper seront défrayés par la municipalité.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Association des transporteurs de la Haute-Gatineau

La mairesse et le conseiller Alain Patry mentionne au conseil que l'association nous demande d'adopter un règlement à l'effet que pour chacun des contrats qui nécessiteront des camions lourds, il sera obligatoire de se référer à l'Association des transporteurs de la Haute-Gatineau. Comme il a été expliqué à M. Crytes, nous avons déjà une clause incluse dans nos appels d'offres qui mentionne ceci : « Le soumissionnaire devra répartir à parts égales le camionnage entre sa flotte et les transporteurs locaux et s'ils ne sont pas

disponibles, vous devez vous référer à l'Association des transporteurs en Vrac de la Haute-Gatineau inc. ». Le conseil désire donc garder le statuquo en continuant d'inclure toujours cette clause dans les appels d'offres qui nécessite du camionnage et ne pas adopter de règlement en ce sens.

2016-RAG-5490

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Conrad Hubert propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale